

Procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 septembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre à vingt-et-une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise LAPERGUE, maire.

Date de convocation : 14 septembre 2015

Présents : Sébastien BLANC, Michèle CLARY, Jean-Louis DELPECH, Marc GOUAULT, Françoise LAPERGUE, Charles MOULY, Gabriela PFEIFLE, Marc RICHARD, Christian ROUQUIE (pouvoir).

Absents : Marie-Hélène DELTEIL, Jean-Luc GARDOU (pouvoir)

Secrétaire de séance : Gabriela Pfeifle

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Etude de devis pour le chauffage de l'église
- 2) Répartition des frais de transports scolaires 2015/2016 sur le RPI
- 3) Signature de la convention SDAIL
- 4) Cimetière : concession Durens/Balland
- 5) Questions diverses

DELIBERATION 23.09.2016/01

1) Etude du devis chauffage de l'église

Un devis pour 3 chauffages avec un tableau électrique a été réalisé par Eric Vallée.

Il est actuellement impossible de ne rien faire, mais on ne s'en sert que peu dans l'année, et tous les habitants de Lentillac ne sont pas utilisateurs. On se demande alors quelles seraient les alternatives pour chauffer l'église pendant les semaines de froid : chauffage extérieur autonome comme pour les serres

Le conseil en reparlera fin octobre en réfléchissant aux solutions alternatives.

DELIBERATION 23.09.2016/02

2) Répartition de frais de transports scolaires 2015/2016 sur le RPI

Les transports scolaires sont financés par le département si on suit l'ensemble des préconisations, et ne tient pas compte des enfants hors des communes RPI (Cabrerets, Lamothe...). Il reste donc un delta à payer par les communes du RPI (environ 9000€) – cette somme est payée par rapport à la DGF (non pas le nombre d'enfants). Sommes à prévoir au budget – accepté à l'unanimité.

DELIBERATION 23.09.2016/03

3) Adhésion au SDAIL / signature de la convention SDAIL

Pour le bourg (place, escalier, tour des arbres, la croix, parking...) plus végétations (devant la mairie, à rajouter, éventuellement un paysagiste ?).

La convention SDAIL : 1244€ pour le montage du projet (environ 30000€ pour le projet)

Délibération : acceptée à l'unanimité Mme le maire est autorisé a signer la convention avec le SDAIL.

DELIBERATION 23.09.2016/04

4) Cimetière concession Durens/Balland

Problème de la concession Durens qui empiète sur celle de Balland. Solution proposée : proposer aux Balland le choix entre deux places libres ou le remboursement de la concession, et laisser la concession Durens telle quelle sans supplément de prix. Acceptée à l'unanimité.

5) Questions diverses

Site Internet : le blason

Discussion sur les différentes propositions. On opte pour un blason simple, il reste à faire des essais et à transmettre pour le site.

- Informations du maire
 - Site internet : proposition par Indy Système avec mise à jour facile par la secrétaire de mairie et accès pour certains conseillers afin de modifier ou ajouter des informations. Un avant-projet du site sera présenté fin septembre.

Congrès des maires

3 places disponibles à Souillac, l'une pour madame le maire, une pour Jean-Louis Delpech et une autre pour Marc Richard

Equipement salle des fêtes

On loue la salle pour 130 personnes. On souhaiterait avoir l'équipement (couverts, assiettes, verres etc) pour 130 personnes et 12 en plus. Une liste de ce qu'il faut acheter pour y arriver sera réalisés. Accepté à l'unanimité.

Chemin de Piallou

Le chemin n'a pas été élagué, mais ce n'est pas obligatoire car il existe un accès par le bas. Il faut éviter que le chemin se ferme et pour cela un débroussaillage est nécessaire – on demande donc à Armand de venir élaguer.

Voirie

Il faut réfléchir à la route que l'on souhaite faire entretenir pour 2017.

Carrefour d'Aussou : Cahors est responsable, il faudrait que l'on fasse une demande à Cabrerets/Cahors.

Aménagement du carrefour vers Dantonnet/Les Mazes : il faudra voir si cela relève de notre compétence ou de celle de la communauté de communes.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23H35.